

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

----- Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbaines ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
 - MIX-u zone mixte urbaine
 - MIX-u+ zone mixte urbaine « Bruyères et Joncs »
 - MIX-u+ zone mixte urbaine « Miffeld »
 - MIX-u+ zone mixte urbaine « Scllas »
 - MIX-u+ zone mixte urbaine
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP-POS zone de bâtiments et d'équipements publics – BEP POS
 - BEP-EP zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS

Zones d'activités

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1 « Bruyères »
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- SPS zone de sports et de loisirs
- SPS-c1 zone de sport et de loisir – camping
- SPS-c2 zone de sport et de loisir – stade
- SPS-c3 zone de sport et de loisir – stade
- SPS-c4 zone de sport et de loisir – plan air
- SPS-c5 zone spéciale « Joncs »
- SPS-c6 zone spéciale « Réseau ferroviaire »
- SPS-c7 zone spéciale « Sandweiler »
- JAR zone de jardins familiaux
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- NO-HS-03 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différé
- ZAB-HW-09 numéro de la zone d'aménagement différé
- Zone de servitude « urbanisation »
- servitude « urbanisation » – corridor écologique
- servitude « urbanisation » – élément naturel
- servitude « urbanisation » – intégration paysagère
- Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »
- couloir pour projets ruraux ou ferroviaires
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
- secteur protégé de type « environnement construit »
- construction à conserver
- peit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gisant d'une construction existante à préserver
- Zone de fruit 2 85

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
 - POS Aéroport et environs
 - POS stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
 - RZD à 20 janvier 2008 (décret d'attribution de la zone industrielle)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
 - Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée « ZH Rosebarm (ZH 49) »
 - Zone de protection oiseaux Natura 2000 – Vallée supérieure de l'Alzette (LU002007)
 - Zone de protection sites et monuments nationaux
 - Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
 - Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 10 janvier 2019
- à la gestion de l'eau**
 - Zone de protection immédiate (ZPI)
 - Zone de protection éloignée (ZPE)
 - Zone inondable – HQ (0) (forte probabilité)
 - Zone inondable – HQ (10) (forte probabilité)
 - Zone inondable – HQ (100) (très forte probabilité)
 - Zone inondable – HQ (extrem) (très forte probabilité)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national**
 - Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scllas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Plan d'aménagement particulier d'arrêté approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'arrêté approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)

Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier

Zone	COS	CUS	DL
NO-AL-01 174824C HAB-1	0,32	0,75	20
NO-AL-02 1744124C HAB-1 HAB-2 MIX-u	0,30	0,65	40
NO-AL-03 HAB-1	0,50	0,80	50
NO-AL-04 HAB-1	0,50	0,80	55
NO-AL-05 HAB-1	0,45	0,80	52
NO-AL-06 HAB-1	0,35	0,45	15
NO-AL-07 HAB-1	0,40	0,60	20
NO-AL-08 HAB-1	0,55	0,80	15

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012

- limite de territoire communal
- limite parcellaire
- bâtiment existant
- toponyme
- numéro de parcelle

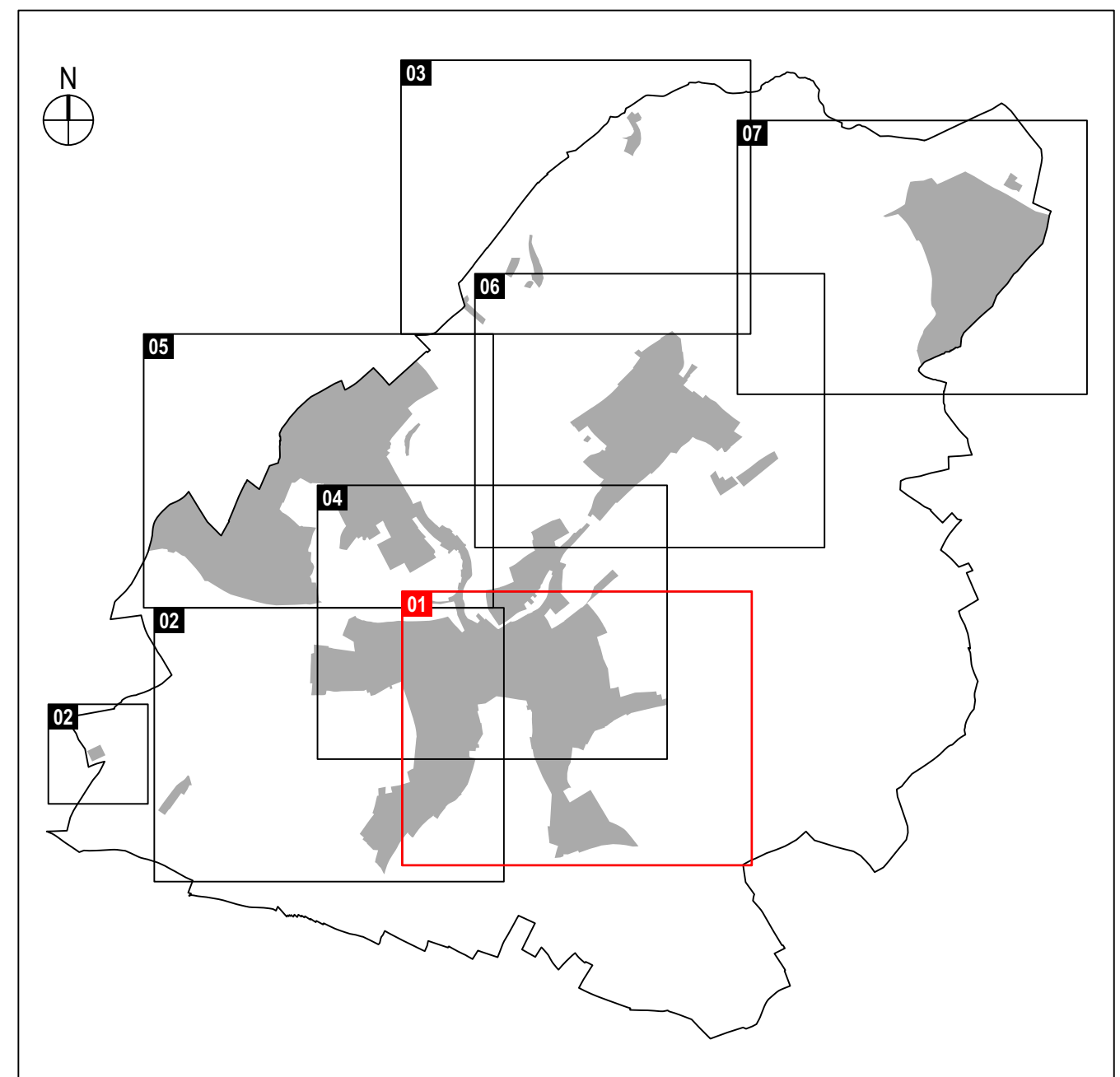
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-L-TC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment détruit (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseaux (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière. Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir du PCN. En cas d'habitat, l'exactitude des fonds cadastrés doit être vérifiée.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
474, ROUTE DE THONVILLE, 1588 HESPERANGE
TELEPHONE 363 881 | TELECOPIRE 363 882
TELEPHONE 327 1653 884-5 | TELECOPIRE 327 1653 888-90

MATRE D'OUVRAGE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
108, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE | 1031 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG
TELEPHONE 363 881 | TELECOPIRE 363 882
FLANDRISCHE STRASSE 1 | 50674 KÖLN | ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221653 884-5 | TELECOPIRE 0221653 888-90

COMMISSION D'AMENAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

INDICE

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE ALZINGEN

Version coordonnée

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			FL, BKA	18.02.2019	1335	H - PAG - 01	b

FORMAT 138 x 79,8 CM | ECHELLE 1:2.500